RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Office National des Forêts
DEMAIN PREND RACINE _ AUJOURD'HUI _

InfoCOUPE

MARS 2023

Forêt domaniale de Marly

La forêt domaniale de Marly est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt.
Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe en futaie irrégulière sur la parcelle 116 située sur les communes de Noisy-le-Roi et l'Étang-la-Ville.

Une coupe en futaie irrégulière

Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu.

Informations coupe	
Parcelles	**116**
Surface	**9,05 hectares**
Volume de bois prélevé	**309 m3**
Type de peuplements	**Dominance de châtaigniers**
Date et type de la dernière coupe	**2010 – coupe d'amélioration**
Date de début des travaux	**Mars 2023**
Durée du chantier	**6 mois (en fonction des conditions météorologiques) extraction des bois comprise**

Détails travaux

>> La coupe **en futaie irrégulière** va prélever des arbres d'âges différents afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu. Ces coupes sont programmées tous les 8 ans environs.

Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée **par une entreprise de travaux forestiers mandatée par l'ONF**. Un agent forestier contrôlera régulièrement l'avancé des travaux et la remise en état du site.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public

Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société à besoin.

Après cette coupe ?

Les arbres prélevés ne seront pas remplacés sur la parcelle 116. La forêt va se régénérer naturellement **; il n'y aura pas de plantation.**

- La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres aux abords de se **développer naturellement.**

Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet **d'un tri par l'ONF.**
Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'oeuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...) ;
- et en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Plan de la coupe

Coupe en futaie irrégulière

La forêt domaniale de Marly

A 20 km à l'ouest de Paris, la forêt domaniale de Marly est insérée dans un paysage urbain entre Saint-Germain-en-Laye et Versailles.
Ce massif de 1.749 ha est composé presque exclusivement de feuillus, où chênes et châtaigniers sont rois.
L'histoire a marqué la forêt : abbayes, forteresses médiévales, domaine de chasse, et une situation stratégique pour la protection de Paris qui a laissé des ouvrages militaires.

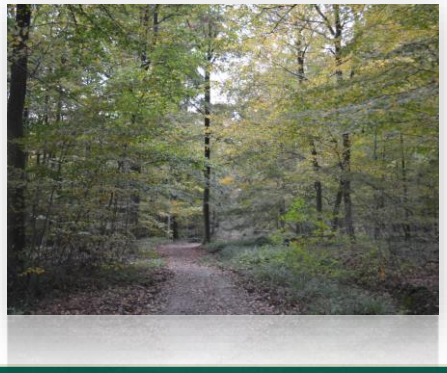

Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Ile-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.
*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
Rue Francisco Ferrer
78210 Saint-Cyr-L'école

Ag.versailles@onf.fr